

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Qualité de ville, qualité de vie*

Délibération n° : 511

Commission : Aménagement - Urbanisme - Economie

Dossier : 191121

Direction en charge : Mission Foncier

Objet : Montmartre – Acquisition d'un atelier auprès des conjoints Despreaux situé à proximité du cimetière. Demande d'autorisation de déposer un permis de démolir - Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 29/11/2019

Compte rendu affiché le : 10/12/2019

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Olivier LONGEON, Mme Stéphanie MOREAU (présente jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Nadia SEMACHE, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL (présent jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Geneviève ALBOUY, M. Georges ZIEGLER, M. Anaclet NGAMENI, Mme Patricia CHARREL

Absents-Excusés :

M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (pouvoir à M. André FRIEDENBERG)

Absents :

Mme Pascale MARRON; M. Serge HORVATH; M. Gabriel DE PEYRECAVE; Mme Raphaëlle JEANSON

Politique : *Qualité de ville, qualité de vie*

Délibération n° : 511

Commission : Aménagement - Urbanisme - Economie

Dossier : 191121

Direction en charge : Mission Foncier

Objet : Montmartre – Acquisition d'un atelier auprès des conjoints Despreaux situé à proximité du cimetière. Demande d'autorisation de déposer un permis de démolir - Approbation.

□ **Rappel et Références :**

Le crématorium de Montmartre, équipement récent qui a contribué au renouvellement urbain du quartier, draine des flux importants de personnes venant aux cérémonies funéraires.

□ **Motivation et Opportunité :**

A l'angle des rues Alfred Colombet et Florent Evrard est installé un atelier d'artisan. De par son implantation, au croisement des deux rues et à proximité de cet équipement important, un emplacement réservé a été inscrit au Plan Local d'Urbanisme sur la parcelle concernée. En effet, la démolition du bâtiment existant permettra d'avoir une meilleure visibilité à ce carrefour et améliorera l'environnement urbain du secteur.

Les conjoints Despreaux ont fait part, à la Ville de Saint-Étienne, de leur intention de vendre ce bien.

□ **Contenu :**

La Ville se porte acquéreur de la parcelle cadastrée NO n°45 d'une superficie de 769m², sur laquelle est édifiée cet atelier. Le prix de cession est de 76 650 € Le bien sera libre de toute occupation fin septembre 2020.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un permis de démolir pour ces bâtiments.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Étienne

□ **Point Financier :**

- Coût total investissement TTC : 76 650 € auquel s'ajoute dont TVA :
2 100 € de frais de
notaire
- Coût total annuel fonctionnement TTC : dont personnel mis en oeuvre :

◦ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement	78 750 €					
Fonctionnement						
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver le rachat auprès des conjoints Despreaux de ce tènement aux conditions évoquées ci-avant,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer l'acte d'acquisition auprès de Maître Denieul, notaire à Saint-Étienne,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à déposer un permis de démolir sur les biens évoqués ci-dessus.

Décision : Proposition adoptée	Imputation budgétaire
Résultat du vote : 53 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	Opération 2001 P 69076 - BP 2020 chap 21 article 2118
	Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjointe déléguée
	Christiane JODAR